



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} avril 2026

FGTB**Bois et ameublement**
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 1,1 %

SALAIRES DE BASE à partir du 01/04/2026				
	37.20'	38	39	40
cat. I	19,2220	18,8850	18,4010	17,9410
cat. II	18,7110	18,3820	17,9110	17,4630
cat. III	18,2200	17,9010	17,4420	17,0060
cat. IV	17,6750	17,3650	16,9200	16,4970
Cat. V	17,1160	16,8160	16,3850	15,9750

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

